

la fois ; on se saisit aussitôt du brahmane qu'on plaça dans un van à ramasser le fumier ; on balaya ses traces et on le chassa en toute hâte hors du royaume. Cette histoire fut transmise de l'un à l'autre.

## N° 122.

(*Trip.*, XIX, 7, p. 22 v°.)

Il y avait autrefois un çramaṇa qui, après avoir mangé, allait mourir ; il orna son visage, arrangea bien ses vêtements et regarda devant et derrière. Ânanda dit au Buddha : « Ce bhikṣu viole la Loi en agissant ainsi. » Le Buddha répondit : « C'est parce qu'il vient de parmi les femmes (1) et qu'un reste de coquetterie n'est pas encore entièrement anéanti. » Le bhikṣu eut alors l'intuition de la sagesse d'arhat et s'en alla par parinirvâṇa.

## N° 123.

(*Trip.*, XIX, 7, p. 22 v°.)

Autrefois, au-dehors de la ville de (Çrāvastî) *Chö-wei* se trouvait une femme mariée qui était une femme pure et dévote et qui menait d'une manière parfaite et complète une conduite conforme aux défenses. Le Buddha vint en personne à sa porte pour demander l'aumône ; cette femme

(1) C'est-à-dire : parce qu'il a été femme dans une naissance antérieure.